
Déclaration de la Fédération SUD Education au CSEN du 27 Janvier 2011

M. Le Ministre,
Mme et M. les membres du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale,

Le ministère tient le rythme.... de la destruction de l'École publique

Votre ministère tient le rythme.... Celui de la destruction de l'école publique. Désengagement de l'Etat, offensive multiforme contre le statut de la fonction publique, attaques variées contre la qualité du service public d'enseignement. C'est une véritable mutation libérale de l'École, contraire aux intérêts des personnels et des milieux populaires, que vous poursuivez, négligeant les signaux d'alerte.

Désengagement de l'Etat. Encore près de 16 000 suppressions de postes prévues au budget 2011. Ce dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite se traduit par 8967 suppressions dans le 1er degré et 5400 dans le 2nd degré. Pour nous aucune n'est justifiée ; ni dans les académies déficitaires où leur maintien permettrait enfin une amélioration des conditions d'enseignement, ni bien sûr, là où les effectifs scolaires augmentent, mais où vous supprimez encore des postes comme à Lille ou à Créteil. Tout le tissu scolaire en milieu rural va se trouver largement fragilisé. Les départements et territoires d'Outre mer parfois épargnés les années passés doivent rendre plus de 450 postes. Là c'est véritablement le droit à l'école pour tous que vous attaquez. Le ministère tente d'étouffer les réactions par des moyens peu glorieux. Report de près 2 mois (après les élections cantonales fin mars) des mesures de suppressions de postes, école par école, retard dans la publication des DGH après les vacances d'hiver des lycées et des collèges, gestion par les rectorats sans remontée nationale des « gisements » de postes supprimables ! Tout cela aura des conséquences en terme de désorganisation jusque dans les classes pour la rentrée prochaine et, bien sûr, en terme d'augmentation des effectifs. Au total, des conditions de travail et d'apprentissage encore plus difficiles, spécialement dans les quartiers et les département les plus populaires. Dans le même temps, les personnels perdent du pouvoir d'achat ... et la part du PIB consacré aux enseignements primaires et secondaires est en baisse constante depuis 1995.

Attaques contre les personnels. La loi sur la mobilité dans la fonction publique fait peser un risque immédiat dans le cadre des suppressions de postes des professeurs des voies technologiques victimes de votre réforme. Nous exigeons que les dispositions de 2007 sur la formation soient appliquées et qu'il n'y ait aucun licenciement déguisé. Plus généralement votre volonté d'une gestion des personnels sur le mode du privé se poursuit avec l'annonce d'une évaluation après entretien individuel par les chefs d'établissement, dont on nous dit maintenant qu'ils recevront une prime selon leurs résultats. Tout ceci est contraire au service public, qui nécessiterait des fonctionnaires stabilisés avec des moyens pour un vrai travail d'équipe. C'est tout le contraire que vous introduisez aussi avec les mesures anti statutaires du dispositif ECLAIR ; préfet des études avec une autorité sur les collègues, profilage des postes et recrutement par le chef d'établissement de ses enseignants, lettres de mission, invitation à muter pour les titulaires n'adhérant pas au projet. Nous ne doutons pas que vous saurez imaginer une extension de ces aspects au 1er degré via la promotion des regroupements d'écoles.

Votre réforme de la formation, maintenant unanimement contestée, participe de ces attaques. La suppression de l'année de stage vous a permis de supprimer des milliers de postes et c'est aune atteinte à la formation professionnelle initiale des enseignants et CPE. C'est aussi une formidable machine à fragiliser l'École, à précariser ses personnels et à remettre en cause le statut de fonctionnaire pour les enseignants. L'effondrement du nombre d'inscrits et de candidats aux concours « masterisés » risque d'accélérer le recours aux non titulaires qui seraient les reçus au master et collés au concours et des étudiants en M2. Nous demandons que

tous les postes aux concours soient pourvus et des améliorations immédiates dès cette année de stage. La dernière trouvaille du ministre avec des master en alternance ne résoudra pas les problèmes : il est urgent de revenir sur l'ensemble de la réforme et d'abroger la masterisation.

Pour Sud il n'y a déjà que trop d'emplois précaires dans l'éducation avec 165 000 personnes en 2009/2010 (22 000 contractuels enseignants et CPE, 57 000 vacataires, 55 000 CUI....) Sans eux, le service public d'éducation ne fonctionnerait plus ...nous demandons comme lors de la journée du 20 Janvier CGT- FSU- SOLIDAIRES sur la précarité, leur titularisation, l'arrêt du recours à l'emploi précaire, la garantie de réemploi et le maintien du salaire pour tous et toutes.

Attaques contre l'Éducation. C'est enfin une modification des finalités proclamées du système qui se renforce avec vos dernières mesures.

Le volet « pédagogique » d'ECLAIR nous fait passer de l'idée d'éducation prioritaire à celui d'une vision sécuritaire fondée sur le règlement des questions de violence. Il risque de servir à réduire encore les moyens de la masse des établissements et écoles classées RAR qui ne basculeraient pas dans le dispositif ECLAIR. L'exemple du 92 où, après le CTP, on passerait de 30 établissements classés à 5 dits « protégés » montre que c'est bien toute l'éducation prioritaire qui est visée et pas seulement les établissements labellisés d'autorité CLAIR/ ECLAIR.

Les évaluations en CM2 font l'objet d'une condamnation unanime. Pour nous, au-delà de leurs modalités, elles ne servent toujours pas au diagnostic des difficultés des élèves et à la réduction des difficultés scolaires ; elles contribuent, par contre, à standardiser les pratiques pédagogiques pour « réussir l'évaluation » et servent surtout à légitimer les dispositifs d'aide individualisée (stage, aide personnalisée) largement contestés par la profession. A terme, elles instaurent un outil de mesure des résultats qui permettra une concurrence entre écoles dans le cadre de la remise en cause de la carte scolaire. Alors que la destruction des RASED se poursuit au détriment des élèves en difficultés précoces, on oriente de fait l'éducation vers un système dual.

Enfin, le débat sur les rythmes scolaires vient de resurgir. La situation actuelle qui est le fait de décisions unilatérales ne nous convient pas. Mais un véritable débat sur cette question rencontrerait de l'intérêt auprès des personnels s'il n'avait pour fonction d'aller vers de nouvelles dégradations de l'Ecole Publique et de ses personnels.

Certains des textes présentés aujourd'hui s'inscrivent dans cette orientation libérale et sécuritaire pour l'Ecole. Il s'agit du projet de décret sur l'organisation et le fonctionnement des EPLE qui vise à économiser encore des postes tout en renforçant la hiérarchie des établissements ; nous ne pensons pas que cela soit une bonne chose de permettre aux CPE ou à des professeurs d'exercer à temps partiel la fonction d'adjoint. Cette caporalisation, déjà à l'œuvre dans d'autres mesures, ce n'est pas le travail d'équipe que nous revendiquons.

Enfin le projet de circulaire contre l'absentéisme scolaire, application de la loi Ciotti, est une agression contre les enfants et les familles les plus précaires. Penser qu'un contrôle extrême de l'absentéisme, une culpabilisation des familles puis au final la suppression des allocations familiales pourraient aboutir à une rescolarisation des élèves serait une erreur. Vous le savez et cette annonce est purement démagogique, elle prouve votre panne d'idées quant à la promotion du droit à l'éducation pour tous. Seule l'amélioration des conditions sociales des familles, des conditions d'apprentissage pourraient y parvenir ; ce n'est pas la voie choisie.

St Denis le 26/01/2011